

pour tous les politiques, planificateurs, promoteurs et habitants de la région. La clef du succès, c'est de faire en sorte que toute activité de développement soit tenue à l'écart des zones fragiles, particulièrement du réseau hydrographique et des hauts plateaux. En ayant recours à une planification intelligente et en créant des zones tampons le long de toutes les rivières et de leurs tributaires, nous permettrons à des villes comme Markham de conserver leur environnement sain et leur patrimoine naturel.

La proposition du groupe qui cherche à préserver la vallée de la Rouge par l'aménagement d'un parc est fondée sur de solides principes de planification environnementale qu'on doit respecter si le bassin de la vallée doit rester un écosystème sain et productif.

La proposition a trait à 4 338 hectares d'une zone de partage des eaux, soit seulement 12 p. 100 de la superficie totale de la zone. Le gouvernement de l'Ontario est propriétaire de plus des trois quarts de ces 12 p. 100. Presque tout le reste des terres est sujet aux inondations et pourrait donc être acquis par la *Metro Toronto and Region Conservation Authority*.

Récemment, je me suis entretenu avec Stephen Marshall du groupe *Save the Rouge Valley System*, à Markham. D'après lui, la province et le gouvernement fédéral devraient unir leurs efforts pour donner suite à la proposition de son groupe. Il a ajouté: «Un parc, provincial ou fédéral-provincial ferait la renommée de Markham. À mesure que Markham grandira, ce parc et les autres grandes régions naturelles qu'on protégera davantage nous assureront que notre localité restera attrayante et saine où il fera bon vivre.»

Jamais je n'ai vu le public tant s'intéresser à une question environnementale. Manifestement, les gens connaissent l'enjeu. Ce serait un crime que de laisser quelqu'un transformer ce cadeau de la nature en dépôt, en lotissements ou en autoroute. Ce ne serait pas un bel héritage à laisser aux futures générations de Canadiens.

En septembre 1988, le gouvernement fédéral a offert de verser 10 millions de dollars pour aménager la vallée de la Rouge de la région métropolitaine de Toronto en parc provincial ou en réserve écologique. Tom McMillan, ancien ministre de l'Environnement, avait alors bien décrit la situation: «Notre génération serait fière, à juste titre, si elle réussissait à préserver à tout jamais la vallée

de la Rouge.» Cette citation est tirée du *Globe and Mail* du 16 septembre 1988.

La vallée de la Rouge s'urbanise et se développe à un rythme tel que les initiatives utiles prises par n'importe lequel des divers niveaux de gouvernement ne suffisent plus pour protéger l'environnement. L'érosion de la berge ainsi que les déversements de substances illégales et des égoûts directement dans ce cours d'eau ont contribué à une sérieuse détérioration de la Rouge. Si nous tolérons ces abus encore longtemps, il sera trop tard pour en éviter la destruction graduelle. Comme de plus en plus de terres agricoles se transforment en projets d'habitation et que l'habitat de la faune rétrécit, le temps presse si nous voulons mettre un terme à cette destruction insensée. Il faut agir dès aujourd'hui, si ce n'est déjà trop tard.

Par conséquent, monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Scarborough-Centre qui a présenté cette motion que j'invite tous les députés à appuyer comme première étape de la préservation de tout l'écosystème de la Rouge contre des projets de mise en valeur nuisibles.

Nous devons nous fixer comme objectif final de faire de la Rouge un parc, comme le préconise le groupe *Save the Rouge Valley System*, qui s'inspire, je le répète, de normes environnementales établies.

Ce parc aurait une superficie de 4 338 hectares, en grande partie des terres domaniales situées le long de la rivière Rouge. Cette étendue de terre, en somme relativement petite, est essentielle à la préservation de l'écosystème de la Rouge.

Ce projet de parc national du patrimoine relèverait de quatre grands secteurs de gestion ayant des objectifs complémentaires. Premièrement, une réserve naturelle visant à protéger la faune et la flore et à améliorer leur environnement; deuxièmement, des loisirs passifs comprenant des activités éducatives et récréatives de qualité, mais sans lourdes conséquences pour l'environnement; troisièmement, une réserve historique pour préserver le patrimoine culturel de la vallée de la Rouge, y compris les découvertes archéologiques attestant de l'existence des cultures autochtones; et enfin, la conception d'attractions touristiques secondaires mettant en valeur les qualités naturelles et culturelles exceptionnelles de la région.

Dans son rapport provisoire d'août 1989, la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto a recommandé de protéger la vallée de la Rouge en en faisant un parc du patrimoine naturel. Sous la pression de milliers d'appels téléphoniques, de lettres et de réunions publiques auxquelles ont assisté en nombre record des centaines de citoyens désireux de sauvegarder la vallée de